

Paris, le 7 septembre 2023

Le secteur social et médico-social une fois encore oublié par le Gouvernement pour les revalorisations des professionnels de santé

Jeudi 31 août, en visite au CHU de Rouen, Elisabeth Borne a annoncé la revalorisation des astreintes, du travail de nuit, du dimanche et/ou des jours fériés pour les professionnels de l'hôpital.

S'il faut saluer ces annonces, Nexem interroge toutefois le champ d'application de mesures qui, une fois de plus, ne concernent pas les salariés du social et du médico-social. Lesquels ont pourtant les mêmes contraintes : ce sont des professionnels de santé au même titre que les salariés de l'hôpital. Leur engagement mérite une plus juste reconnaissance dans notre société.

11 000
établissements
et services

330 000
salariés

Nexem dénonce avec force cette inégalité de traitement qui entretient à nouveau une distinction inique et néfaste entre secteur hospitalier et secteur social et médico-social et menace dangereusement la qualité de l'accompagnement des personnes.

Nexem demande au Gouvernement à ce que les mesures annoncées le 31 août soient sans délai étendues à l'ensemble du périmètre sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

« En cette rentrée de grande tension pour le secteur associatif, les annonces du Gouvernement sonnent comme une faute au regard des réalités vécues par les publics accompagnés. Nous attendons de la Première ministre des réponses fortes et sans détours sur les revalorisations des professionnels de l'action sociale et médico-sociale qui répondent à l'urgence et à la réalité des besoins du secteur » déclare Alain Raoul, président de Nexem.

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle représente **plus de 11 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans cinq champs d'activité : **le handicap, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, la protection juridique des majeurs et la lutte contre les exclusions.**

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, **au service d'une société inclusive.**

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr/

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Twitter @Nexem_actu](#) ; [Facebook](#)
